

Un nouveau coup dur réglementaire

• **Relèvement du capital social des OPCC de 1 à 3 millions de DH**

• **Le changement dissuaderait de nouveaux entrants, selon la profession**

• **En 2017, le secteur a placé 296 millions de DH**

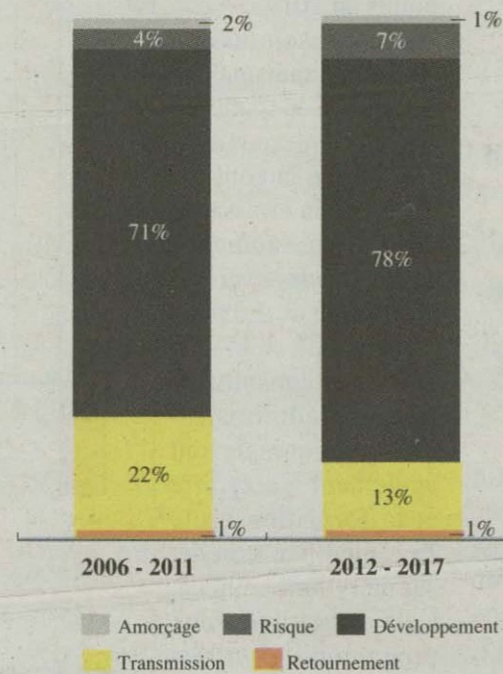
DU grabuge entre l'Autorité des marchés et les professionnels du capital investissement. La décision de relever le capital social des organismes de placement collectif en capital (OPCC) de 1 à 3 millions de DH est très mal accueillie dans la profession. «Il n'y a aucun intérêt à mettre la barre si haute si ce n'est pour dissuader l'entrée de nouveaux acteurs», regrette un gérant

de fonds. Les véhicules constitués sous la forme OPCC représentent 29% des fonds de troisième génération (2012-2017) contre 4% pour la génération précédente. Les professionnels espèrent toujours convaincre l'Autorité du marché des capitaux de revoir sa position. Les nouvelles exigences s'ajoutent à un cadre réglementaire dont le manque de souplesse est souvent critiqué.

Ce durcissement pourrait pénaliser le développement d'un écosystème dédié au financement des startups, estiment les opérateurs. Les entreprises en phase de démarrage n'ont capté que 1% des investissements des spécialistes du private equity sur la période 2012-2017. L'essentiel des investissements est réalisé dans des entreprises en phase de développement.

Cela dit, les financements alternatifs sont très peu utilisés par les entreprises qui ont davantage recours au crédit bancaire. Nombre de dirigeants de PME sont peu familiarisés à ces outils, ce qui

Stade de développement des entreprises investies (par génération de fonds)



Source: Rapport d'activité - AMIC

L'essentiel des investissements du private equity est réalisé dans des entreprises en phase de développement. Pour les spécialistes, le relèvement du capital social des OPCC de 1 à 3 millions pourrait freiner le développement du capital amortage qui reste «le parent pauvre de l'industrie»

explique en partie le peu d'intérêt qui leur est accordé. Les nouvelles générations de chef d'entreprises y sont plus sensibles, mais il faudra aussi des ajustements réglementaires pour encourager

le recours à ces sources. En outre, il y a peut-être un besoin pour les professionnels du capital investissement de revoir leur business modèle pour attirer plus d'entreprises. Les opérateurs sollicitent des incitations à la fois pour les sociétés de gestion et les entreprises qui ouvrent leur capital pour accélérer le développement de cette source de financement. «Le private equity est plus créateur de valeur pour l'entreprise qu'un financement classique», relève un professionnel. La croissance annuelle moyenne des entreprises investies au stade de développement s'élève à 16% et 57% en phase de démarrage. Au niveau sectoriel, les plus fortes progressions des revenus sont enregistrées dans les Services, la Distribution et le Négoce ou encore la Construction et le BTP. En 2017, l'industrie a investi 296 millions de DH dans

six entreprises. Depuis l'origine, l'industrie a engagé 6,6 milliards de DH dans 189 sociétés. □